



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 13 février 2023, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

SONT ABSENTES :

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

M. Denis Trahan:

- nouvelle école dans le parc de Normandie.

230213-1

Prolongation de la période de questions

Il est proposé de prolonger la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil à 20 h 36.

Mme Françoise Tessier:

- Suggestion d'une nouvelle école, favoriser le secteur Harmonie.

Mme Nicole Trahan:

- Nouvelle école: pétition et civilité.
- Nuisances secteur de Normandie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-2

Prolongation de nouveau de la période de questions

Il est proposé de prolonger de nouveau la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil à 21 h 04.

M. Jean-Pierre Poirier:

- Demande d'information - projet de la nouvelle école.

M. Gaétan Legault:

- Parc Pierre-Boucher: bruit excessif, manque de civilité des joueurs de baseball.

M. Said Khass:

- Les coûts associés au projet d'une nouvelle école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-3

Prolongation de nouveau de la période de questions

Il est proposé de prolonger de nouveau la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil à 21 h 32.

M. Martin Roy:

- Nouvelle école: séance de consultation et travaux d'arpentage.

M. Rémy Billette:

- Règlement sur les pesticides.

M. Christian Lamy:

- Comité de travail paritaire: circulation aux abords de l'école Les Jeunes Découvreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-4

Prolongation de nouveau de la période de questions

Il est proposé de prolonger de nouveau la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil à 21 h 59.

Mme Ann Lalancette:

- Mesures pour lutter contre la crise du logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

230213-5

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en reportant les points suivants:

- 5.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-296-7 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale, et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale.
- 5.2 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-297-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 6.2 Adoption - Projet de règlement numéro 2023-296-7 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale, et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale.
- 6.3 Adoption - Projet de règlement numéro 2023-297-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux

dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

et en ajoutant les points suivants:

- 13.1 Désignation d'un membre du conseil municipal de Boucherville au conseil d'administration du Réseau du transport de Longueuil (RTL).
- 13.2 Don à la Croix-Rouge au Fonds de secours - séisme en Turquie et en Syrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-6

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

230213-7

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-296-7 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale, et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale

Le point est reporté.

230213-8

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-297-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le point est reporté.

230213-9

Avis de motion - Règlement numéro 2023-352-1 modifiant le règlement 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville pour les années 2021, 2022 et 2023 afin d'y apporter des corrections administratives

Mme la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du Règlement numéro 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville pour les années 2021, 2022 et 2023 afin d'y apporter des corrections administratives.

230213-10

Avis de motion - Règlement numéro 2023-375-1 modifiant le règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités et remplaçant le Règlement 2021-358 afin d'y inclure les tarifs découlant du règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais, ainsi que le tarif pour le remorquage de véhicule

Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du Règlement numéro 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités et remplaçant le Règlement 2021-358 afin d'y inclure les tarifs découlant du règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais, ainsi que le tarif pour le remorquage de véhicule.

230213-11

Avis de motion - Règlement numéro 2023-385 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance publique de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$.

230213-12

Avis de motion - Règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais

Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance publique de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais.

230213-13

Avis de motion - Règlement numéro 2023-389 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Claude-Jodouin et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt s'excédant pas 2 250 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance publique de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Claude-Jodouin et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt s'excédant pas 2 250 000 \$.

230213-14

Avis de motion - Règlement numéro 2023-390 ordonnant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 2) et décrétant, à ces fins, une dépense n'excédant pas 4 664 815 \$

Mme la conseillère Magalie Queval donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance publique de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 2) et décrétant, à ces fins, une dépense n'excédant pas 4 664 815 \$.

230213-15

Avis de motion - Règlement numéro 2023-391 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur une portion du boul. du Fort-Saint-Louis, aux abords de la piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du boul. Industriel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance publique de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur une portion du boul. du Fort-Saint-Louis, aux abords de la piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du boul. Industriel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

Adoption de règlements

230213-16

Adoption - Règlement 2023-290-24 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser, dans les zones du Vieux-Boucherville, la planche de fibrociment prépeinte imitant la finition du bois à titre de revêtement de murs extérieurs, à condition qu'une contrainte technique concernant l'incombustibilité régie par le code de construction empêche l'utilisation d'un revêtement de bois autorisé et de modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne principale attachée pour les usages de la sous-classe d'usages R4-02 (Activité récréative intérieure) dans la zone P-195

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 13 février 2023;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement déposés le 23 janvier 2023;

Il est proposé d'adopter le Règlement 2023-290-24 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser, dans les zones du Vieux-Boucherville, la planche de fibrociment prépeinte imitant la finition du bois à titre de revêtement de murs extérieurs, à condition qu'une contrainte technique concernant l'incombustibilité régie par le code de construction empêche l'utilisation d'un revêtement de bois autorisé et de modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne principale attachée pour les usages de la sous-classe d'usages R4-02 (Activité récréative intérieure) dans la zone P-195.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-17

Adoption - Projet de règlement numéro 2023-296-7 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale, et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale

Le point est reporté.

230213-18

Adoption - Projet de règlement numéro 2023-297-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux

modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le point est reporté.

230213-19

Adoption - Règlement 2023-329-2 amendant le règlement 2020-329 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil municipal fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire et remplaçant le règlement 2007-73 et ses amendements afin d'y refléter les structures

Il est proposé d'adopter le Règlement 2020-329 - Règlement déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil municipal fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire et remplaçant le règlement 2007-73 et ses amendements afin d'y refléter les structures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-20

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-352-1 modifiant le règlement 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville pour les années 2021, 2022 et 2023 afin d'y apporter des corrections administratives

Mme la conseillère Isabelle Bleau présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-352-1 modifiant le règlement 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville pour les années 2021, 2022 et 2023 afin d'y apporter des corrections administratives.

230213-21

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-375-1 modifiant le règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités et remplaçant le Règlement 2021-358 afin d'y inclure les tarifs découlant du règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais, ainsi que le tarif pour le remorquage de véhicule

Mme la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-375-1 modifiant le règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou

activités et remplaçant le Règlement 2021-358 afin d'y inclure les tarifs découlant du règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais, ainsi que le tarif pour le remorquage de véhicule.

230213-22 **Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement numéro 2022-380 ordonnant l'installation de compteurs d'eau dans certaines résidences pour la cueillette de données statistiques et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 759 992 \$**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue entre le 16 et le 20 janvier 2023 sur le Règlement 2022-380.

230213-23 **Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement numéro 2022-381 ordonnant les travaux de drainage de la cour des travaux publics et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 750 000 \$**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue entre le 16 et le 20 janvier 2023 sur le Règlement 2022-381.

MM. les conseillers Raouf Absi et François Desmarais se retirent pour ce point.

230213-24 **Adoption - Règlement 2023-382 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée des rues Étienne-Brûlé et De La Salle et l'auscultation de l'ensemble des chaussées du territoire, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 480 379 \$**

Il est proposé d'adopter le Règlement 2023-382 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée des rues Étienne-Brûlé et De La Salle et l'auscultation de l'ensemble des chaussées du territoire, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 480 379 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Absi et Desmarais reprennent leur siège.

230213-25 **Adoption - Règlement 2023-384 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures du centre Mgr-Poissant et décrétant, à ces fins, une dépense et**

un emprunt n'excédant pas 1 400 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2023-384 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures du centre Mgr-Poissant et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 400 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-26

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-385 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-385 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$.

Mme la conseillère Magalie Queval se retire pour ce point.

230213-27

Adoption - Règlement 2023-386 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Dupernay, ainsi que d'une partie des rues De La Jemmerais et des Îles-Percées, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 550 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2023-386 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Dupernay, ainsi que d'une partie des rues De La Jemmerais et des Îles-Percées, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 550 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Queval reprend son siège.

230213-28

Adoption - Règlement 2023-387 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2023-387 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de construction d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-29

Dépôt de projet de règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais

Mme la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais.

230213-30

Dépôt de projet de règlement numéro 2023-389 ordonnant l'exécution de travaux de réparation de la rue Claude-Jodouin et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt s'excédant pas 2 250 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-389 ordonnant l'exécution de travaux de réparation de la rue Claude-Jodouin et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt s'excédant pas 2 250 000 \$.

230213-31

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-390 ordonnant l'exécution des travaux de réparation des infrastructures de la rue Newton (phase 2) et décrétant, à ces fins, une dépense n'excédant pas 4 664 815 \$

Mme la conseillère Magalie Queval présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-390 ordonnant l'exécution des travaux de réparation des infrastructures de la rue Newton (phase 2) et décrétant, à ces fins, une dépense n'excédant pas 4 664 815 \$.

230213-32

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-391 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur une portion du boul. du Fort-Saint-Louis, aux abords de la piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du boul. Industriel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-391 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur une portion du boul. du Fort-Saint-Louis, aux abords de la piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du boul. Industriel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

Rapports et résolutions des comités et commissions

230213-33

Demandes de PIIA présentées au CCU du 25 janvier 2023

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-003, U2023-004, U2023-006, U2023-008, U2023-009, U2023-011, U2023-012 et U2023-013 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 25 janvier 2023 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2022-70278 pour autoriser une nouvelle résidence unifamiliale située au 40, rue Guérin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-003. De plus, la Ville de Boucherville suggère de considérer les deux éléments suivants lors de la construction de la nouvelle maison :
 - Il est fortement recommandé de procéder au pieutage de la fondation étant donné les vibrations occasionnées par la proximité de la voie ferrée.
 - Il est recommandé de procéder avec l'installation de fenêtres possédant un vitrage approprié afin de diminuer les impacts sonores occasionnés par le transport ferroviaire.
2. La demande de PIIA numéro 2022-70267 pour autoriser un agrandissement du bâtiment et la plantation d'arbres d'un immeuble situé au 1500, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-004.
3. La demande de PIIA numéro 2022-70275 pour autoriser la restauration de la maison dite Louis-Hippolyte-La Fontaine située au 314, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-006.
4. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70277 pour autoriser des modifications architecturales d'un immeuble situé au 560, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-008.
5. La demande de PIIA numéro 2023-70002 pour autoriser le remplacement des revêtements extérieurs de l'immeuble situé au 1750, rue Eiffel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-009.
6. La demande de PIIA numéro 2022-70279, en date du 16 décembre 2022, pour autoriser le remplacement des colonnes de la galerie avant de la propriété située au 34, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2023-011.
7. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70280 pour autoriser des rénovations d'un immeuble situé au 1380, chemin du

Général-Vanier, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-012.

8. La demande de PIIA numéro 2022-70166 pour autoriser le déplacement du chemin d'accès situé au 75, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-34

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du
25 janvier 2023**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-007 et U2023-010 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 25 janvier 2023 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande site du patrimoine numéro 2022-70277 pour autoriser des modifications architecturales d'un immeuble situé au 560, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-007.
2. La demande site du patrimoine numéro 2022-70279 pour autoriser le remplacement des colonnes de la galerie avant d'un immeuble situé au 34, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2023-010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-35

**Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable
- réunion du 12 octobre 2022**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable de la réunion du 12 octobre 2022.

230213-36

**Dépôt du procès-verbal de la Commission des
jumelages - réunion du 18 octobre 2022**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages de la réunion du 18 octobre 2022.

230213-37

**Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation
citoyenne - réunion du 20 octobre 2022**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne de la réunion du 20 octobre 2022.

230213-38

Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 24 novembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne de la réunion du 24 novembre 2022.

230213-39

Dépôt du procès-verbal du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords - réunion du 8 novembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords de la réunion du 8 novembre 2022.

230213-40

Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 8 novembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés de la réunion du 8 novembre 2022.

230213-41

Commission de la circulation et du transport rencontre du 7 décembre 2022 - recommandations

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la rencontre du 7 décembre 2022;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes :

1. Recommandation 221207-03 visant à maintenir le statu quo relativement à la demande d'interdiction de stationnement dans la rue Jean-Deslauriers entre les rues Emma-Lajeunesse et Charcot.
2. Recommandation 221207-04 visant à installer un panneau indicateur de vitesse mobile en 2023 dans la rue Marquis-De Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-42

Procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 14 décembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 14 décembre 2022.

230213-43

Procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 18 janvier 2023

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 1^{er} février 2023.

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 18 janvier 2023 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. Recommandation 2023-01-18-09 à l'effet de soutenir l'activité Cross-Country 2022-2023 - Écoles primaires de Boucherville.
2. Recommandation 2023-01-18-10 à l'effet de retirer de la programmation de semaine au tennis, toute forme de ligue privée et de session d'entraînement durant la matinée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-44

Dépôt de recommandation du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords - rencontre du 6 décembre 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

Il est proposé de prendre acte de la recommandation CD1-41 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords en regard de la mise en valeur du circuit patrimonial et touristique du Vieux-Boucherville.

230213-45

Dépôt de procès-verbal - commission de toponymie - rencontre du 5 avril 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la rencontre du 5 avril 2022 de la Commission de toponymie.

230213-46

Dépôt de procès-verbal - commission de toponymie - rencontre du 7 juin 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la rencontre du 7 juin 2022 de la Commission de toponymie.

230213-47

**Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs,
des arts, de la culture et de la vie communautaire -
réunion du 19 janvier 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3435 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 27 janvier 2023;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 19 janvier 2023 et d'approuver les recommandations suivantes :

- Recommandation 20230119-01 à l'effet que la commission recommande l'octroi de subventions aux organismes suivants :
 - o Société d'histoire des Îles-Percées : 1 500 \$
 - o Équijustice Rive-Sud (médiation citoyenne) : 1 500 \$Ces montants sont disponibles dans les budgets d'opération de la direction.
- Recommandation 20230119-02 à l'effet que la commission recommande que le service de la vie communautaire coordonne un marché des petits entrepreneurs au Marché public Lionel-Daunais lors de l'édition de juin 2023.
- Recommandation 20230119-03 à l'effet que la commission recommande d'autoriser la Fondation Source Bleue à tenir sa marche-bénéfice le 7 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-48

**Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion
du 5 octobre 2022**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire de la réunion du 5 octobre 2022.

230213-49

**Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion
du 9 novembre 2022**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire de la réunion du 9 novembre 2022.

Demandes de dérogation mineure et de démolition

230213-50

Demande de dérogation mineure numéro 2022-70264

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2022-70264;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2023-005;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 24 janvier 2023 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-70264 à l'égard de l'immeuble situé au 549, rue Quesnel sur le lot 2 508 797 du cadastre du Québec déposée le 6 décembre 2022, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre :

- qu'une partie de la piscine mesurant 3,50 m soit proposée devant le prolongement du mur arrière du bâtiment principal;
- qu'un patio soit proposé devant le prolongement du mur arrière du bâtiment principal.

Le tout selon la recommandation U2023-005 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan de localisation, préparé par Éric Choinière, arpenteur-géomètre, minute 17 060, daté et reçu le 8 novembre 2022.
- Plan d'implantation, préparé par Éric Choinière, arpenteur-géomètre, minute 17 061, daté et reçu le 8 novembre 2022.
- Lettre argumentaire et photos de l'emplacement, préparées par les propriétaires, reçues le 8 novembre 2022 et le 1^{er} décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

230213-51

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 7 janvier au 28 janvier 2023 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 1^{er} février 2023.
2. De féliciter Madame Marie-Claude Goyer, agente de bureau à la Direction des travaux publics pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point puisqu'une de ses filles à un emploi saisonnier.

Mme Jacqueline Boubane préside la séance.

230213-52

Révision de l'échelle salariale des emplois saisonniers 2023

Il est proposé d'approuver les modifications apportées à l'échelle salariale des emplois saisonniers effective à compter du 1^{er} mai 2023, pour l'ensemble des classes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel et Mme Boubane reprennent leur siège.

Listes des déboursés et virements budgétaires

230213-53

Listes des déboursés

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des déboursés suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - liste des déboursés numéros 200692 à 200737 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 200738 à 200829 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 200830 à 200888 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
 - paiements électroniques S23483 à S23539;
 - paiements électroniques S23540 à S23627;
 - paiements électroniques S23628 à S23686.
- 3° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-54

Liste des virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes :

Liste détaillée des virements budgétaires 2023
au 6 février 2023

Écritures 5504 à 5508

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-55 **Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation 2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels pour la période comprise entre le 1^{er} au 31 janvier 2023, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

230213-56 **Dépôt du rapport sur l'application annuelle du Règlement sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT le Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19), obligeant la municipalité à déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport 2022 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle déposé par la direction des finances et des approvisionnements le tout conformément aux exigences.

230213-57 **Financement pour le projet d'aménagement du stationnement incitatif de Mortagne situé au 1200, rue Ampère à Boucherville (P-17-AM-06)**

CONSIDÉRANT qu'une entente de financement a été conclue entre la Ville de Boucherville et le Réseau de transport de Longueuil (RTL);

CONSIDÉRANT que la gestion des travaux a été réalisée en entier par le RTL;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3428 préparé par la Direction du génie daté du 27 janvier 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver le financement relativement aux travaux d'aménagement du stationnement incitatif de Mortagne situé au 1200, rue

Ampère à Boucherville, en autorisant une somme de 205 000 \$, taxes nettes, financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

230213-58

Travaux concernant les systèmes électroniques d'accès aux bâtiments

CONSIDÉRANT que certains bâtiments nécessitent l'installation ou le remplacement des systèmes électroniques d'accès;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3430 préparé par la Direction des travaux publics daté du 31 janvier 2023 sur le sujet;

Il est proposé de décréter que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre des travaux pour les systèmes électroniques d'accès aux bâtiments est de 50 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2023, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-59

Adjudication de contrat - Ouverture, fermeture et entretien des systèmes d'arrosage automatique 2023-2024 (DP23-01)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'ouverture, la fermeture et l'entretien des systèmes d'arrosage automatique 2023-2024;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3429 préparé par la Direction des travaux publics daté du 31 janvier 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat RG22-0022 Ouverture, fermeture et entretien des systèmes d'arrosage automatique 2023-2024 à Irrigation St-Basile (9124-4939 Québec inc) étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 113 480,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-60

Reconduction du contrat fourniture de croisières sur le fleuve (SP-21-12)

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3268 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 31 août 2022;

Il est proposé de reconduire le contrat pour la fourniture de croisières sur le fleuve au fournisseur actuel, soit Croisières Navark inc., du 12 juin 2023 au 11 octobre 2023, tel que stipulé à l'article 2.4 du contrat, pour une dernière année de reconduction de l'appel d'offres SP-21-12, et ce, pour un montant total de 246 178,72 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

230213-61

Renouvellement du contrat d'assurances responsabilité 2023

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3446 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 9 février 2023;

Il est proposé :

1. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour le contrat d'assurances responsabilité civile primaire, excédentaire, complémentaire et administration municipale de la Ville de Boucherville pour l'année 2023.
2. De payer pour le terme la prime totale de la Ville soit 466 282 \$ incluant les taxes et les frais de courtage.
3. De verser la somme de 54 552 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour l'année 2023, ainsi que la somme de 4 470,08 \$ (taxes incluses) pour les honoraires de l'Union des municipalités du Québec.
4. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-62

Reconduction du contrat d'assurance collective pour les employés cols blancs, cols bleus, personnel de piscine, cadres et élus de la Ville de Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3447 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 10 février 2023;

Il est proposé de reconduire le contrat avec SSQ Société d'assurance-vie inc., dans le cadre des services d'assurances collectives pour les employés cols blancs, cols bleus, personnel de piscine, cadres et élus de la Ville de Boucherville pour l'ensemble des garanties actuellement en vigueur, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

230213-63

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 16 février 2023

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230216-2.1 à CA-230216-2.6.
2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-230216-4.1.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230216-5.1 à CA-230216-5.7.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230216-6.1 à CA-230216-6.10.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230216-8.1 à CA-230216-8.6.
6. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-230216-10.1.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-64

Désignation du maire suppléant

Il est proposé :

1. De désigner M. le conseiller François Desmarais à titre de maire suppléant de la Ville de Boucherville pour la période du 1^{er} mars 2023 au 30 avril 2023;
2. De désigner M. le conseiller François Desmarais à titre de représentant de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil, en cas d'absence du maire M. Jean Martel, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 30 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme la conseillère Isabelle Bleau se retire pour ce point, sa résidence pouvant être admissible à ce programme.

230213-65

Programme de subvention – maisons lézardées – modalités SHQ

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

Il est proposé :

1. Que la Ville demande à la (SHQ) de participer à la programmation 2023-2024 du programme Rénovation Québec. La Ville désire adhérer au Volet VI *Les maisons lézardées* et demande un budget de 300 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Boucherville et la SHQ.
2. Que le conseil mandate la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document relatif au programme Rénovation Québec, Volet VI *Les maisons lézardées*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Bleau reprend son siège.

230213-66

Démission d'un membre du conseil municipal de Boucherville au conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Le conseil municipal prend acte de la lettre de démission de madame la conseillère Magalie Queval au conseil d'administration du RTL reçue le 7 février 2023.

230213-67

Demande d'exemption de taxes foncières - Moisson Rive-Sud

CONSIDÉRANT la reconnaissance de Moisson Rive-Sud aux fins de la reconnaissance d'exemption de taxes du 15 août 2013 de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1) qui prévoit une révision périodique d'une telle reconnaissance, et ce, à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville n'entend pas faire de représentation relativement à cette demande;

Il est proposé que la Ville de Boucherville s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec relativement à la demande de confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes (CMQ-59880-002) à être formulée par Moisson Rive-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

230213-68

Désignation d'un membre du conseil municipal de Boucherville au conseil d'administration du Réseau du transport de Longueuil (RTL)

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Magalie Queval a donné sa démission du conseil d'administration du RTL;

CONSIDÉRANT que l'article 11 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c S-30.01) prévoit la composition du conseil d'administration du RTL;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en vertu de cette loi de désigner un membre du conseil municipal au sein du conseil d'administration du RTL;

Il est proposé :

1. De désigner monsieur le maire Jean Martel à titre de membre du conseil d'administration du RTL.
2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des Affaires juridiques et secrétaire corporative du RTL, de même qu'à la greffière de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230213-69

**Don à la Croix-Rouge canadienne au Fonds de secours
- séisme en Turquie et en Syrie**

CONSIDÉRANT que les fonds amassés serviront à appuyer les interventions de secours d'urgence et les efforts de rétablissement, ainsi que des activités de renforcement de la résilience dans les régions touchées;

Il est proposé que la Ville de Boucherville fasse un don de 5 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne au Fonds de secours - séisme en Turquie et en Syrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

230213-70

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 23 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière